

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 97

présenté par
M. Laffineur

ARTICLE 79

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« à l'alinéa précédent »,

les mots :

« au deuxième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.